

MINORITES ETHNIQUES ET RECHERCHES D'APPARTENANCE :

Propos d'étape sur la présence étrangère dans le village québécois des années 1830

Trois interrogations ont guidé nos travaux à l'intérieur du groupe de recherche sur « la représentation de la différence et les mécanismes d'inclusion et d'exclusion » : quelle place occupent les minorités ethniques dans la société rurale traditionnelle au Québec ; quels sont les « lieux » qu'elles partagent et ceux qu'elles ne partagent pas avec la société d'accueil ; comment se tissent, à l'intérieur de ces lieux, les rapports avec l'Autre ?

Nos recherches s'étant surtout orientées jusqu'ici sur la croissance des villages dans les seigneuries du Québec, c'est par ce biais que nous avons choisi d'aborder le sujet, en nous intéressant plus particulièrement au contexte des années 1830, qui correspondent à la période la plus active du développement villageois. À ce stade-ci des travaux, cependant, seul un propos d'étape est possible, relatif à l'importance de la présence étrangère dans le village et aux différents aspects de cette présence, vus à travers le prisme déformant des données de recensement (1831) et les images partielles d'une étude de cas à peine amorcée.

La véritable enquête viendra plus tard, avec un échantillonnage plus précis et une durée plus longue d'analyse. Pour l'heure, il ne s'agit encore que d'un tableau impressionniste, destiné surtout à tracer les grandes lignes du rapport entre étrangers et francophones dans les villages du Québec et à suggérer des pistes pour les recherches qui viendront. Mais d'abord un mot du village lui-même, dont la croissance s'accélère après la Conquête.

L'EXPANSION VILLAGEOISE DES XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES
DANS LES SEIGNEURIES DU QUÉBEC

L'une des périodes les plus significatives dans l'histoire du village au Québec va, en effet, de 1760 à 1850¹. En moins de cent ans, on assiste à une restructuration complète des formes rurales d'habitat, dont les principales avaient été jusque là les seules côtes (« rangs » ou « concessions »). D'une vingtaine de noyaux d'habitat groupé encore dans les seigneuries au moment de la Conquête, on passe à un peu plus de 240 vers le milieu du XIX^e siècle, avec un rythme accru de croissance entre 1815 et 1831. Partout sensible, le mouvement affecte plus particulièrement les seigneuries de la région de Montréal, qui réunissent à elles seules plus de la moitié des hameaux et des villages recensés (tableau 1).

TABLEAU 1
Evolution du nombre de noyaux d'habitat
groupé dans les seigneuries du Québec

Districts	1760	1815	1831	1851-52 **
Montréal	16	26	109	128
Trois-Rivières	3	10	20	23
Québec	5	13	79	97
Gaspé	0	1	(2)*	n.d.***
TOTAL	24	50	208	248

(*) Il s'agit des deux villages signalés par Joseph Bouchette dans son *Dictionnaire* de 1832, mais que nous n'avons pu circonscrire au recensement de 1831. Nous les avons exclus du total, car il ne semble pas qu'il s'agisse encore de formes regroupées d'habitat au sens habituel du terme, sauf peut-être pour le village indien de Little Rivers.

(**) Données préliminaires.

(***) Listes manquantes.

Source :

1760 : Carte militaires de Murray.

1815 : Joseph Bouchette. *Description topographique de la Province du Bas-Canada*.

1831 : Recensement du Canada (listes nominatives)

1851-52 : Recensement du Canada (listes nominatives)

1. Voir notre « Esquisse du développement villageois au Québec : le cas de l'aire seigneuriale entre 1760 et 1854 », parue dans les *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 28, n^{os} 73-74, pp. 9-46. On y trouvera les principaux résultats de notre enquête sur la croissance des villages dans les seigneuries ainsi qu'un exposé critique des sources retenues dans le cadre du projet.

De tous les facteurs qui peuvent expliquer cette croissance, il faut en noter au moins deux : l'explosion démographique du siècle (la population du Québec passe alors de quelque 65.000 habitants en 1760 à plus d'un million en 1850-60) et la montée du capitalisme, qui encourage l'économie de marché en même temps qu'une « pré » ou « proto » industrialisation favorable à l'apparition et à la multiplication d'équipements à pouvoir structurant dans l'espace. C'est l'époque des marchands et des capitaines d'industrie, qui voient dans la création du village un moyen de s'assurer une main-d'œuvre rurale bon marché (ex. Barthélemy Joliette et la fondation du Village d'Industrie – Joliette –² et Joly de Lotbinière et la création du village de Leclercville³). C'est celle aussi des grands propriétaires fonciers (marchands, seigneurs, paysans aisés), qui s'y associent et qui cherchent, à travers la concession ou la vente d'emplacements à mieux rentabiliser le sol qu'ils possèdent⁴.

Bien sûr, il faudrait nuancer et distinguer dans cette évolution les villages qui naîtront de ces entreprises volontaires d'aménagement de ceux dont la croissance sera plus spontanée parce que plus directement reliée à la demande accrue de services qu'entraîne la croissance démographique de la campagne. Mais dans l'ensemble, tous témoignent d'un renouvellement de contexte dont les effets se font sentir jusque dans l'évolution des structures d'habitat. Des seigneuries demeurées jusque là sans village ou alors uniquement avec un hameau, les voient tout à coup apparaître, se multiplier ou grossir, alors que d'autres, où le développement villageois s'était déjà depuis longtemps amorcé et bien articulé au marché, les voient s'enrichir de nouvelles entreprises ou fonctions de services, qui les associent encore plus étroitement à la ville. Si bien qu'en 1830, ce n'est plus seulement à des hameaux ou des « villages » que l'on a affaire dans la vallée du Saint-Laurent, mais également à une vingtaine de gros bourgs, dont la taille se rapproche déjà de celle des petites villes⁵.

Signe concret des changements de toutes sortes que connaît alors l'économie laurentienne, le village le devient aussi de tous ceux qui affecte

2. Voir la thèse de J.C. ROBERT sur le sujet, dont un résumé est paru sous le titre « Un seigneur entrepreneur : Barthélemy Joliette et la fondation du village d'Industrie (Joliette) 1822-1850 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 3, pp. 375-395.

3. Voir la communication d'Andrée Héroux à la Société historique du Canada, Guelph, juin 1983 (à paraître).

4. Et qu'illustrent les taux différents de rentes constituées à être payées par les censitaires pour leur emplacement dans le village, comparativement à ceux qu'ils auront à payer dans les côtes. Voir les *Cadastrés abrégés des seigneuries du District de Montréal, de Trois-Rivières, de Québec, et de la Couronne*, parus en sept volumes en 1863.

5. Ce sont les « Urban Villages » signalés par W.H. PARKER « The Towns of Lower Canada in the 1830's » dans R.P. BECKINSALE et J.H. HOUSTON (Ed.) *Urbanisation and its problems (...)*, Oxford, 1959, pp. 391-425.

l'ensemble du corps social. Traditionnellement perçue comme une collectivité relativement homogène, au moins de langue, de religion et de tradition – encore que du point de vue géographique cette « homogénéité » se nuance en une multitude de « territorialités » distinctes qui s'expriment dans autant d'aires domestiques » – la société francophone se retrouve en effet confrontée, depuis les années 1760, à une présence étrangère qui se manifeste aussi bien dans les villes que dans les campagnes. En 1831, par exemple, les immigrants ou descendants d'immigrants représentent plus du tiers de la population qui vit à Montréal, contre dix et vingt-cinq pour cent de celle qui vit à Trois-Rivières et Québec. A la campagne, ils forment huit pour cent des effectifs démographiques des côtes et sept pour cent de ceux qui se regroupent en villages, certaines minorités ethniques ou religieuses résidant même presque exclusivement au village, comme c'est le cas, par exemple, des Juifs, dont la plupart des ressortissants se retrouvent dans celui de Berthier ⁶.

De tous les lieux qui attirent, le village figure donc déjà en bonne place, sans doute parce que c'est là que se font les affaires et que se regroupent tous ceux qui, du bourgeois à l'homme de métier, ne vivent plus directement du travail de la terre (ce qui est le cas de bon nombre d'immigrants), mais aussi parce que c'est là où l'on peut le plus facilement vivre sa différence. Cela ne signifie pas une absence de contacts avec l'Autre ou de « lieux » communs d'échanges, au contraire, mais cela signifie une plus grande liberté dans ses choix, lesquels peuvent devenir souvent socialement exclusifs. Car ce qui importe avant tout dans le village, c'est la place que l'on occupe ou que l'on veut occuper dans la hiérarchie sociale, ce qui peut entraîner, à terme, une marginalité davantage reliée au rang social qu'à l'origine ethnique elle-même. Nous n'en prendrons que quelques exemples, choisis parmi les plus significatifs.

Mais d'abord un constat, appliqué à la mesure de la présence étrangère dans le village. L'année d'observation retenue est celle du recensement de 1831, qui fournit d'intéressantes indications sur les groupes ethniques qui habitent alors les seigneuries du Bas-Canada.

L'ETRANGER DANS LE VILLAGE : LES DONNEES DE RECENSEMENT (1831)

Deux groupes de variables, dans le recensement de 1831, peuvent permettre d'apprécier l'ampleur de la présence étrangère dans le village : les patronymes autres que francophones paraissant dans les listes nominatives, et l'appartenance religieuse, aux églises d'Angleterre, d'Ecosse, presbytérienne, baptiste, juive ou autres. La population francophone étant majoritairement catholique, on a là un assez bon indice de l'importance des minorités ethniques dans le village, meilleur en tout cas que les variables

6. *Recensement du Canada, 1831*, Bob. C-721.

relatives à l'immigration du Royaume-Uni depuis le premier mai 1825, qui n'est pas toujours enregistrée avec la même précision d'un recenseur à l'autre. Quant au cas particulier des étrangers catholiques (ex. les Irlandais et les Polonais, qui ne sont pas signalés comme tels dans le recensement), il est possible de les identifier par le biais patronymique, ce qui enrichit d'autant les données.

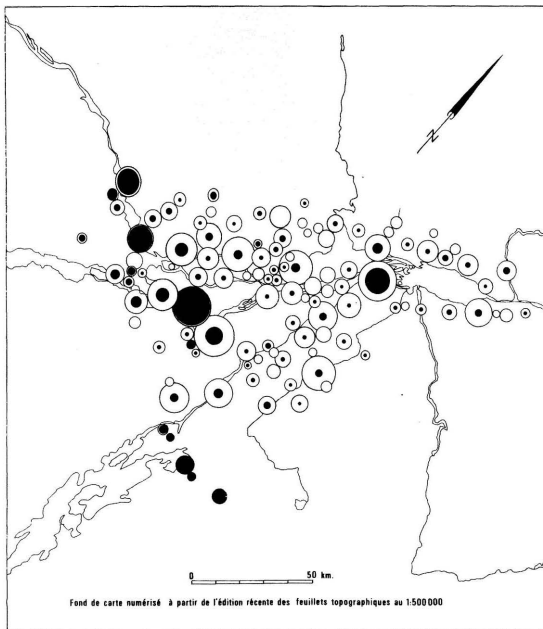
TABLEAU 2
L'étranger dans le village :
classement selon le nombre de chefs de famille
dont le patronyme est anglophone ou autre (1831)

Nombre de villages comportant :	Districts			Total
	Montréal	Trois-Rivières	Québec et Gaspé	
Aucun étranger	17	2	20	39
0,1 - 9,9 %	30	5	24	59
10,0 - 24,9 %	15	10	11	36
25,0 - 49,9 %	3	0	3	6
50,0 - 74,9 %	0	0	1	1
75,0 - 99,0 %	4	0	0	4
100 % d'étrangers	2	0	0	2
TOTAL	71	17	59	108

Ce qui ressort avant tout de l'analyse de ces variables, c'est tout à la fois l'importance prise par la présence étrangère dans le village et son inégale distribution dans l'espace régional. Sur les 147 cas de villages apparaissant comme « noyaux principaux » ou de « type 1 » dans nos fichiers⁷, 108 comprennent des minorités ethniques dont l'importance varie de moins de dix pour cent de la population totale à plus de la moitié, en passant par toute la gamme des distributions intermédiaires (tableau 2). Cartographiées à l'échelle du territoire seigneurial tout entier, les données signalent que c'est dans les régions urbaines, surtout, et sur les fronts pionniers de l'est du Québec, que se répartissent les villages à forte présence d'étrangers. Mais à

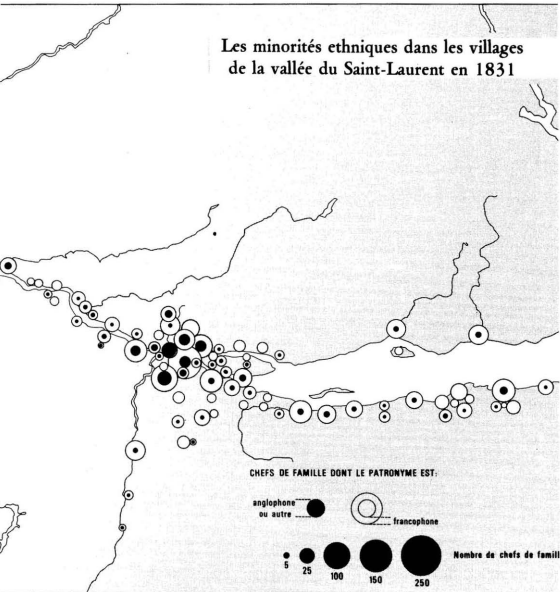
7. Pour une description des types de noyaux retenus pour le dépouillement du recensement de 1831, voir : « Esquisse du développement villageois (...) », *op. cit.*, p. 30. L'analyse, ici, gagnant à se limiter aux établissements dont on est le plus certain qu'ils forment des « villages » au sens usuel du terme, nous l'avons limitée aux seuls noyaux de type 1, laissant à la carte le soin d'illustrer la situation dans les autres types de noyaux (voir la figure 1), à l'exception de douze villages dont l'existence ne nous est connue que par l'abrégé de recensement paru dans les Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada de 1832 (JALBC, 1832, App. Oo), les listes nominatives des comtés où ils se trouvent n'ayant pas été retracées.

elles seules, les seigneuries du district de Montréal en comptent 54, contre 15 et 39 pour celles des districts de Trois-Rivières et de Québec. C'est là, en outre, que se retrouvent six des sept villages où les minorités sont d'origine francophone, deux d'entre eux n'en comportant même aucune. C'est là, enfin, que l'aire de distribution des villages où se retrouve l'étranger est la



plus étendue, ceux des autres districts ayant plutôt tendance à se répartir à proximité immédiate des villes. Quant à la situation dans les autres noyaux (types II et III de nos fichiers), elle traduit un contexte similaire qu'exprime assez bien la carte réalisée pour l'ensemble des hameaux et villages existant alors dans les seigneuries (figure 1).

Les minorités ethniques dans les villages de la vallée du Saint-Laurent en 1831



Nous n'avons pas voulu, pour l'instant, analyser plus finement le phénomène, pour nous consacrer plutôt à une étude de cas destinée à nous permettre d'investiguer quelques-uns des aspects de cette présence étrangère dans le village.

La région choisie est celle de Montréal et le village, Saint-Eustache, où les minorités ethniques atteignent le sixième de la population locale. Pourquoi ce village ? D'abord parce que la présence étrangère n'y est ni trop forte ni trop faible pour fausser l'analyse. Ensuite, parce que considérant sa position dans l'espace régional et l'importance de l'agriculture dans la région qu'il dessert, il nous a semblé assez représentatif de cette génération de villages qui, bien que nés dans un contexte de colonisation agricole, subira assez tôt l'influence de la ville, mais sans que celle-ci soit nécessairement déterminante de tous les développements que connaîtra le village. Enfin, parce que malgré l'épisode dramatique de 1837, bon nombre d'étrangers demeureront dans le village, ce qui semble indiquer des solidarités que même les événements n'ont pas su modifier et qui posent tout le problème des mécanismes d'inclusion⁸.

LE CAS DE SAINT-EUSTACHE

Trois volets à notre étude, consacrés l'un à l'origine du village, l'autre à la présence étrangère dans le village, et le troisième aux lieux et aux mécanismes d'inclusion et d'exclusion de l'étranger dans le village.

L'établissement du village

Situé à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Montréal, le village de Saint-Eustache s'élève sur le domaine que s'était réservé autrefois le seigneur Eustache Lambert Dumont, sur la rive nord de la rivière des Mille Isles, à l'embouchure de la rivière du Chêne. Espace frontière jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, sa seigneurie (connue sous les noms de « Dumont » « Rivière-du-Chêne » « Mille-Isles » ou « Saint-Eustache ») ne se peuplera qu'après la Conquête, en dépit de concessions consenties dès 1739 et même 1703, selon le terrier. Le seigneur Dumont lui-même ne viendra jamais l'habiter, du moins en permanence. Décédé en 1760, c'est à son fils qu'il reviendra d'établir le fief, Louis Eustache Lambert Dumont, qui n'entrera pourtant de plein droit dans ses titres qu'une vingtaine d'années plus tard, par convention entre héritiers⁹.

Dès l'hiver de 1762, le nouveau seigneur prend entente avec François Maisonneuve, son futur homme d'affaires, pour la construction de deux

8. Au recensement de 1825, on ne note encore qu'une demi douzaine d'individus ou de familles d'origine étrangère dans le village. En 1831, cette proportion s'élève à 25 individus ou ménages, dont la moitié seulement se retrouvent au recensement de 1842. Mais dès 1851, la situation redevient ce qu'elle était, le village comptant alors une trentaine d'individus ou de ménages d'origine étrangère, dont plusieurs sont ceux-là même qu'on recense en 1831.

9. P.G. ROY (1928) *Inventaire des concessions en fief et seigneurie (...)*, tome III, p. 281.

moulins (l'un à farine, l'autre à scie) et d'une digue sur le cours inférieur de la rivière du Chêne, dans ce qui deviendra bientôt le haut du village¹⁰. Huit ans plus tard, en juin 1770, il cède à la fabrique des Mille-Isles « une pointe de terre de la contenance de sept ou huit arpens (sic) plus ou moins en superficie » sur le front de la seigneurie, pour la construction d'une église et autres commodités, dont un presbytère et un cimetière, avec réserve d'un demi-arpent de terre pour faciliter la descente du seigneur « de son domaine au grand fleuve », ce qui devait entraîner le déplacement du chemin du roi tracé par les capitaines de milice. Au surplus, il abandonne « une vieille maison servant de manoir principal sise sur le terrain sus-donné, pour être démolie et les démolitions d'icelle, contribuer à l'édification de l'église et autres bâtiments prémédités pour le sieur curé d'icelle aux conditions et obligations seulement de la part de la dite fabrique, de faire transporter sur le demi arpent de terre sus-réservée (...) même quantité et qualité de pierres qui se rencontre en la cheminée sus-abandonnée », ce qui permettra au seigneur de se faire construire une nouvelle résidence. Enfin, il est prévu également y réserver une étendue de terre d'un quart d'arpent à prendre le long de la rivière du Chêne pour y arrêter les chevaux durant les cérémonies¹¹.

C'était déjà définir la structure interne du village, qui allait comprendre deux pôles principaux de croissance : la grande place, au sud, enserrée par l'église, le presbytère et le manoir, et le secteur du moulin à farine, plus au nord, le moulin à scie se retrouvant sur l'autre rive de la rivière. Entre les deux, la « Grand-rue », l'artère principale du village, le long de laquelle on concède bientôt les premiers emplacements. L'impulsion est donnée : en moins de vingt ans, de 1762 à 1783, les constructions prévues sont élevées, non sans peine cependant puisque la construction de l'église ne sera réglée par contrat qu'en 1780, huit ans après que les habitants aient accepté la construction du premier presbytère (à condition que le curé prenne charge de l'entretien de la clôture séparant le chemin du roi du quart d'arpent prévu pour les chevaux) par un avenant daté du 12 août 1772 sur l'acte de donation du terrain à la fabrique par le seigneur¹². En 1779, les syndics sont nommés et l'année suivante un maçon de Montréal, Augustin Grégoire, est chargé d'entreprendre les travaux, lesquels devront être complétés « dans l'espace de trois années, moins, cependant, si les moyens des habitants le permettent »¹³. Le fief Dumont compte alors un peu moins de 2.000 habitants.

En 1793, un premier co-seigneur apparaît, Antoine Lefebvre de Bellefeuille, grand-voyer du district de Trois-Rivières, qui, en épousant L. Angélique Dumont, la fille du seigneur, obtient le tiers de la seigneurie. Il

10. Greffe du notaire C.E. Coron, 11 février 1762, n° 5393

11. Greffe du notaire A. Faucher, 24 juin 1770, cité dans le n° hors série de l'automne 1978 des *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes*, p. 4 s.

12. *Ibid.*, p. 4 s.

13. Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Ibid.*, p. 10 s.

s'installera dans le village, s'activant surtout dans le commerce du bois et dans la construction de scieries situées plus au nord, le long de la rivière Chicot. En 1807, cependant, à la mort du seigneur Louis Eustache Lambert Dumont, il reconnaît Eustache Nicolas Lambert Dumont comme seigneur principal des Mille-Isles et unique propriétaire du moulin banal¹⁴, mais conserve la co-propriété d'un terrain de plusieurs dizaines d'arpens situé dans le haut du village, en face du moulin. On y développera un jardin, qui deviendra bientôt un modèle du genre. Quant au nouveau seigneur Dumont, il sera surtout connu pour la part active qu'il prendra dans le développement de l'agriculture locale. A lui seul, il construira quatre moulins et consacra la majeure partie de ses revenus à l'amélioration de sa seigneurie. C'est d'ailleurs à lui, entre autres, que s'adresseront les membres de la législature en 1815 pour « s'enquérir de l'état de l'agriculture dans cette Province » et examiner « s'il existe quelque empêchement à son progrès et quels sont les moyens de l'encourager ? »¹⁵. Mais il participera aussi au développement institutionnel du village, en cédant à la demande du curé et en concédant, en 1825, à la fabrique de la paroisse, un terrain de près de trois arpents en superficie à prendre sur son domaine « pour la fondation et le soutien d'une école élémentaire »¹⁶. Jusque là cet enseignement avait été assumé par Paul

14. Greffe du notaire P.R. Gagnier, 28 août 1807, n° 5443. Il ne s'agit, en fait, que d'une reconnaissance symbolique puisque le moulin lui avait déjà été donné par son père quelques années auparavant. Reconnu depuis longtemps comme le futur seigneur de la Rivière-du-Chêne, il avait eu partie liée avec la confection du terrier en 1800 et avait encouragé, à partir de 1804, la hausse des taux de redevances sur les nouvelles terres concédées. Il maintiendra, dans ses contacts de concession, l'obligation de « planter le mai » introduite par son père vers 1790. Voir le *Terrier général de la seigneurie des Mille-isles ou Rivière-du-Chêne, Paroisse St-Eustache, commencé le 11 novembre 1800* (collection R.L. Séguin) et C. DESSURAUT *La seigneurie du Lac des Deux-Montagnes de 1760 à 1825*, Université de Montréal, thèse M.A. 1979 (Histoire), p. 115, non publ. C'est aussi sous son administration que s'amorcera la colonisation de la Rivière du Nord, ou E.N.L. Dumont espère créer un centre industriel (plus tard Saint-Jérôme). Quant au pont qu'il espère construire sur la rivière des Mille-Iles et dont Bouchette nous dit qu'il est déjà amorcé dans son Dictionnaire de 1832, il ne sera réalisé que beaucoup plus tard, par le seigneur De Bellefeuille, ce qui explique son absence sur le « Sketch plan of the village of St-Eustache after the action Dec.r. 14 th 1837 » (figure 3). Les seuls ponts que compte alors le village sont ceux qui enjambent la rivière du Chêne, dans le bas et le haut de l'agglomération.

15. JALBC, 1816, App. E. Il n'est pas sans intérêt d'ailleurs de noter que dans le terrier de la seigneurie, nous avons trouvé un croquis des cycles de la lune qu'accompagnent diverses notations relatives au temps des semailles et des récoltes.

16. Greffe du notaire F.E. Globensky, 25 juin 1825, cité dans : *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes, op. cit.*, p. 14 s. En fait, l'intérêt du seigneur pour l'éducation date de bien avant, puisqu'en 1810 il avait signé une pétition pour l'établissement d'une école neutre dans le village. Son geste avait provoqué l'ire des autorités ecclésiastiques, qui contestaient la loi scolaire de 1801 et l'établissement de l'« Institution royale pour l'avancement des sciences ». Ce n'est qu'après l'adoption de la loi des Ecoles de Fabrique en 1824 et de celle des Ecoles de Syndics en 1829, que l'école projetée put être construite, mais à titre, cette fois, d'école élémentaire catholique. Voir : L.P. AUDET, *Le système scolaire de la Province de Québec*, Québec, 1955, pp. 86-87. Voir aussi : S. REID, « Lambert Dumont, Eustache Nicolas », dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI (à paraître).

Rochon, avec peu de moyens. L'école sera construite en 1829, après renouvellement du contrat, et s'ajoutera à celles qu'avaient fondé le docteur Jacques Labrie pour l'éducation des jeunes filles et le poète Pierre Laviolette pour l'enseignement latin. Ce dernier avait épousé, le 10 janvier 1826, Marie-Elmire Lambert Dumont, la fille du seigneur.

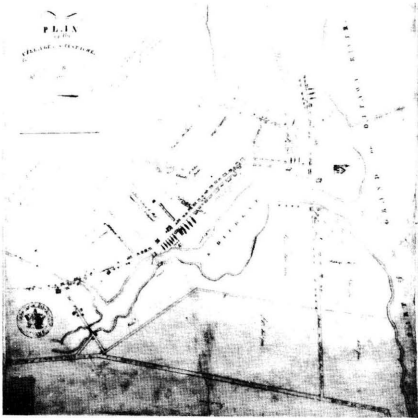


Fig. 2

Mais c'est au curé Paquin, surtout, qu'il reviendra de parfaire et de compléter les infrastructures institutionnelles du village, en allongeant l'église et en améliorant son esthétique, et en construisant, sur le site même du terrain donné jadis à la fabrique par le seigneur Dumont pour la construction de l'église, un couvent pour jeunes filles accessible à toutes les familles de la paroisse et non plus aux seules bien nanties. L'enseignement devait y être assuré par les Dames de la Congrégation de Montréal. Amorçés en 1831 (en 1828, en fait, dans le cas du couvent, par le transport sur place de la pierre nécessaire à la construction, avant même l'autorisation officielle de l'évêque), les travaux seront complétés quelques années plus tard avec la bénédiction

solennelle du nouveau temple (1833) et les dernières retouches au couvent (1836). Ajoutées aux divers équipements dont dispose déjà le village et en dépit des débats que chacune susciteront, ces réalisations hâteront l'expansion de Saint-Eustache, qui deviendra bientôt l'un des plus gros bourgs de la région. En 1815, Joseph Bouchette y avait dénombré quelque 80 ou 90 maisons ; une quinzaine d'années plus tard, il en recensera plus de 150, ce qu'illustre un plan de l'époque (figure 2). Le village sera alors devenu un important centre d'affaires où, selon cet auteur, les marchands « carry on a lucrative commerce » et où les artisans « enjoy an easy and honest livelihood ». Outre les ponts et traverses qui le desservent, on y trouve plusieurs entreprises, dont les principales sont : « a brewery, a potash-work, a pottery, two tanneries, a manufactory for cigars and tobacco in great repute, one for hats and another for chairs, all enjoying considerable reputation »¹⁷. Tout cela, sans compter la poste, la diligence, les cinq auberges et les six magasins de liqueur forte que signalent le recensement de 1831 et le « Sketch Plan of the Village of St-Eustache after the Action Dec. r. 14 th 1837 » (figure 3) et qui font du village un lieu d'autant plus attrayant pour l'étranger.

Qui vit dans le village ?

Au recensement de 1831, on dénombre 832 habitants dans le village de Saint-Eustache, sur un total d'environ 5.000 dans l'ensemble de la seigneurie. De ce nombre, 695 sont d'origine française et 137 d'origine britannique ou autre, proportion que respecte en gros la ventilation patronymique des chefs de famille, dont 131 ont des noms francophones et 25 des noms anglophones ou autres. Enfin, de ces 25 chefs de famille « étrangers », quatre appartiennent à l'Eglise d'Angleterre, sept à l'Eglise d'Ecosse, et un est presbytérien ou congrégationaliste. Tous les autres sont catholiques : parmi eux, un est probablement d'origine germanique, trois sont d'origine polonaise et neuf d'origine irlandaise.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer cette présence étrangère dans le village, deux peuvent être invoqués : la proximité de Montréal, qui agit alors comme centre d'accueil est de diffusion des immigrants dans l'espace, et l'ouverture que manifeste la famille Dumont envers l'étranger. Elle même est issue d'une famille de seigneurs-marchands de Trois-Rivières qui, en plus des liens qui l'unissent à diverses grandes familles seigneuriales du temps (entre autres les Chartier de Lotbinière), entretient très tôt des rapports avec les marchands écossais et anglais venus s'établir dans la colonie (et entre autres à Trois-Rivières) au lendemain de la Conquête. Faut-il trouver là une cause lointaine à la venue de quelques familles écossaises et anglaises dans leur seigneurie de la Rivière-du-Chêne dans la deuxième moitié du XVIII^e

17. J. BOUCHETTE, *A topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, 1832, non. pag.

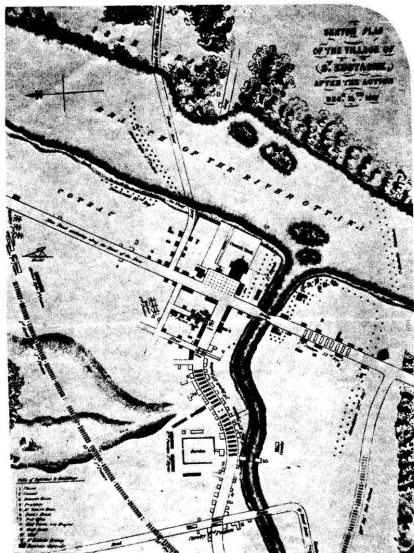


Fig. 3

siècle ? Peut-être ; quoi qu'il en soit, on trouve déjà un marchand d'origine écossaise installé à Saint-Eustache au début du XIX^e siècle, Duncan Mc Gillis, qui s'active dans le commerce de la potasse¹⁸ et qui possède, en plus d'une terre aux abords du village, un magasin dans le hameau de Grande-Frenière situé un peu plus au nord. A partir de 1815-1820, ce sont les Irlandais,

18. Qui n'est rien d'autre, en fait, que du carbonate de potassium obtenu par le lessivage de la cendre des bois durs.

surtout, qui viennent s'y établir, après avoir peiné quelques années dans les côtes ou sur les terres pauvres du bouclier laurentien, où le Séminaire de Montréal, titulaire de la seigneurie voisine du Lac-des-Deux-Montagnes, les avaient d'abord dirigés. Saint-Eustache offre de meilleures perspectives, non seulement parce que les industries y sont actives, mais parce que la demande en services y est forte. Il est d'ailleurs significatif de noter que sur les neuf chefs de famille d'origine irlandaise établis dans le village en 1831, un est marchand, trois ont des professions libérales, et cinq sont des artisans, tous qualifiés. Quant aux représentants d'origine polonaise (nous ne savons rien des autres ethnies), ils appartiennent tous à la même famille, les Globensky, dont l'ancêtre canadien fut cet Auguste Globensky, chirurgien des contingents polonais intégrés aux troupes allemandes qui flanquèrent les divisions britanniques dans la guerre contre les Rebelles américains. Le conflit terminé, celui-ci était venu s'établir dans la vallée du Saint-Laurent, prenant racine au sein du groupe francophone, dont il partage la religion¹⁹. En 1831, trois de ces Globensky sont établis à Saint-Eustache : Maximilien Globensky, ex-lieutenant des Voltigeurs Canadiens qui avait participé à la guerre anglo-américaine sous les ordres de Salaberry et qui lèvera une compagnie de volontaires pour appuyer l'action de l'armée royale lors de la bataille de Saint-Eustache en 1837 ; le notaire Frédéric Eugène Globensky, qui deviendra bientôt l'homme le plus riche de la seigneurie ; et le marchand Hubert Globensky.

Deux sociétés

Plusieurs caractères distinguent la population d'origine étrangère de la population francophone. D'aucuns sont d'ordre démographique et concernent la structure interne de la famille, d'autres sont d'ordre économique et social et se réfèrent aux domaines d'activités de chacun, d'autres enfin sont d'ordre spatial et concernent les lieux de résidence et d'affaires de l'un ou l'autre des deux groupes.

Démographiquement, d'abord, la famille étrangère comprend plus de membres que la famille francophone. Par contre, elle comporte moins de jeunes et moins de vieux, ce qui lui laisse une part d'adultes plus élevée que sa contrepartie francophone. Enfin, aucune de ces familles étrangères ne déclare de membres temporairement absent de la Province, ce qui est le cas d'au moins quatre familles francophones (tableau 3).

Economiquement et socialement, ensuite, les différences sont encore plus marquées (tableau 4). Contrairement à la population francophone qui proportionnellement, s'emploie surtout à des activités de type secondaire souvent non spécialisées (artisanat, fabrication, bâtiment, travail journalier), la population d'origine étrangère domine les activités tertiaires (services,

19. Voir la présentation qu'en a fait Hubert AQUIN dans la réédition de *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, de C.A.M. Globensky (1887), (Montréal, 1974, pp. 7-9).

TABLEAU 3

Structure comparée de la famille d'origine étrangère et francophone dans le village de Saint-Eustache (1831)

Sexe et groupes d'âge	Etrangers		Francophones*		Total village	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Jeunes (0-13 ans)	43	31,4	275	40,1	318	38,6
Adultes						
Hommes (14-59 ans)	42	30,6	153	22,3	195	23,7
Femmes (14-44 ans)	43	31,4	174	25,4	217	26,4
Vieux						
Hommes (60 +)	2	1,5	31	4,5	33	4,0
Femmes (45 +)	7	5,1	53	7,7	60	7,3
TOTAL	137		686/695		823/832	

(*) Groupe dont l'évaluation précise pose problème dans le recensement. Les calculs ici ne portent que sur les individus recensés par tranches d'âge, dont le nombre total diffère parfois de celui indiqué par famille.

TABLEAU 4

Domaine d'activités des chefs de famille habitant le village de St-Eustache (1831)

Domaine d'activités	Etrangers	Francophones	Total
Agriculture	2	2	4
Clergé	0	1	1
Construction	2	22	24
Commerce	6	3	9
Fabrication	5	38	43
Fonction publique	3	1	4
Journaliers	1	28	29
Professions libérales	5	3	8
Services	0	8	8
Transport	1	4	5
Divers (bourgeois, rentiers, seigneurs, sans désignation ou impossible à déterminer)	0	21	21
TOTAL	25	131	156

administration, commerce, professions libérales) et les métiers spécialisés. En outre, on n'y trouve aucun « bourgeois » ou « rentier », alors que chez les francophones, cet état rejoint au moins 12 % des chefs de famille. Enfin, même si plusieurs habitants du village s'adonnent à l'agriculture, quatre seulement se reconnaissent comme « cultivateurs » : deux sont anglophones, deux, francophones. Mais un seul semble la pratiquer vraiment, Oliver Mc Leod, qui se déclare « yeoman » au recensement²⁰. A lui seul, il exploite 500 arpents de terre (autant que le seigneur de Bellefeuille), qu'il détient à ferme, à raison de 30 livres par année. Car l'étranger dans le village n'est qu'à 30 % propriétaire des superficies qu'il occupe, la propriété, ici, étant dominée par le groupe francophone. Par contre, les emplacements qu'il détient ou les terres qu'il occupe ont une superficie de loin supérieure à celles des emplacements ou terrains détenus par les propriétaires francophones (tableau 5).

TABLEAU 5
La propriété villageoise, Saint-Eustache, 1831

Superficies occupées	Etrangers	Francophones	Total
Nombre de chefs de famille	25	131	156
Propriétaires	8	98	106
Non-propriétaires	17	33	50
Nombre d'arpents occupés	947,50	992,25	1.939,75
Moyenne d'arpents occupés par chef de famille	37,90	7,57	12,43

Quant aux lieux où se répartit l'étranger dans l'espace villageois, et pour autant que l'on puisse en juger par les documents actuellement disponibles, ils se résument, pour l'essentiel, à la Grande-rue, qu'il partage avec les notables francophones ; c'est là, en effet que se retrouvent la plupart des membres des familles Dumont, de Bellefeuille et Laviolette, sans compter la plupart des représentants des professions libérales – à l'exception du Docteur Labrie dont la résidence est située sur l'autre rive de la rivière – et les artisans aisés du village. Les autres se retrouvent tous sur l'ancienne rue Saint-Narcisse, qui borde le front de la seigneurie, à l'est de la grande place. Aucun n'habite les rues transversales, entièrement occupées par les francophones, à l'exception d'un terrain appartenant à la famille Mc Gillis à l'angle des rues Dickson et des Champs. Ce n'est qu'au delà, ensuite, qu'on

20. L'autre anglophone est Donald Mc Naughton, qui ne déclare toutefois pas la terre qu'il occupe dans le haut du village, peut-être parce qu'il l'a donnée à son fils (il a alors plus de 60 ans), à moins qu'il ne s'agisse plutôt d'une erreur du copiste qui l'aura enregistrée au nom voisin du marchand Edward Colls.

les retrouve, à l'extérieur du village, au nord et à l'est du périmètre construit, enserrant les quartiers francophones. Mais, mises à part ces quelques exceptions, c'est la Grande-rue surtout qui attire, comme espace de contact et d'échange, mais aussi comme lieu d'identification sociale. Car les différences qui s'établissent entre les deux sociétés qui vivent dans le village sont moins d'ordre ethnique que d'ordre culturel, ce qui pourrait peut-être expliquer pourquoi, même sur la Grande-rue, des aires semblent aussi privilégiées. En effet, en comparant le recensement de 1831 à d'autres recensements (1825, 1842, 1851-2, 1861) et aux données du Cadastre de 1863, on réalise que c'est surtout sur le côté sud de cette artère, au voisinage de la rivière et des principaux notables du village, que se répartissent treize des dix-huit chefs de famille qui habitent la Grande-rue en 1831. Le côté nord n'en attire que cinq, répartis entre deux pôles d'ailleurs assez distants l'un de l'autre, puisque situés l'un dans le bas du village, l'autre dans le haut, où sera construite plus tard l'église presbytérienne. Simple jeu du hasard ? Sûrement pas. Phénomène lié à la disponibilité des terres ou d'emplacements au moment de l'établissement dans le village ? Peut-être, mais peu probable, puisque sept des treize résidents du côté sud de la Grande-rue en 1831 ne sont pas propriétaires de bien-fonds. Propension qu'a le locataire étranger à se trouver un propriétaire de la même nationalité ? Possible, mais cela n'explique pas tout. Nous croyons plutôt qu'il s'agit là d'une manifestation spatiale des liens qui s'établissent ou que l'on cherche à établir avec les représentants de la classe ou de la hiérarchie sociale à laquelle on appartient ou à laquelle on souhaite appartenir. En d'autres termes, si le facteur ethnique peut intervenir dans l'étude des rapports qui s'établissent entre les membres de la communauté villageoise, l'appartenance ou le désir d'appartenir à une catégorie sociale paraît plus déterminant encore, parce que nourri d'ambitions qui ne s'embarrassent pas de ce facteur.

Lieux et mécanismes d'inclusion et d'exclusion

De tous les moyens que l'on a de s'intégrer au groupe dominant (majorité francophone ou classe de notables), deux paraissent plus importants que les autres : le mariage et les relations d'affaires. Certes, il y aurait beaucoup à dire aussi des simples relations de voisinage qui, si elles s'inscrivent dans le long terme, peuvent déboucher sur des liens très intimes. Mais nous n'avons pas encore amorcé de recherches en ce sens, ce qui nous limite aux observations du recensement et à celles des quelques auteurs qui ont étudié les groupes sociaux de Saint-Eustache.

Sur les vingt-cinq chefs de famille recensés comme étrangers en 1831, trois seulement déclarent la présence de catholiques dans la famille ou le ménage, sans que l'on puisse savoir, toutefois, s'ils leur sont reliés par des liens de parenté, sauf peut-être pour le marchand William Scott, qui a épousé une Canadienne française et que l'on retrouvera plus tard membre du parti patriote aux côtés de son ami Eméry Féré. Lors de l'élection contestée de 1834, il s'alliera au notaire Girouard de Saint-Benoît contre J. Brown et

M. Globensky²¹. Les deux autres sont : le cultivateur Donald Mc Naughton, qui est établi au nord du village et dont le ménage comprend un individu catholique au recensement, et le brasseur John Welsted, qui apparaît comme le patriarche encore jeune (moins de 59 ans) d'une maisonnée de dix membres qui en comprend également un. Conjoint irlandais ? Canadien français ? Servante ou domestique d'origine irlandaise ou française ? Seules des recherches plus fouillées dans les registres d'état civil permettraient de le dire. Tout ce que l'on peut ajouter à ce que l'on sait par le recensement, c'est que les deux premiers sont propriétaires et que le troisième est locataire, ce qui, conjugué à la présence de catholiques dans la famille ou le ménage, laisse entrevoir, au moins dans les deux premiers cas, sinon une meilleure intégration sociale, du moins une plus grande ouverture à l'Autre. Par ailleurs, on note aussi la présence dans le village de deux jeunes chefs de ménage qui déclarent habiter avec un enfant ou un jeune adulte catholique de sexe masculin : le tourneur John Forbes et le médecin James Bowie, dont la future épouse figurera plus tard, comme veuve au Cadastre. Peut-être s'agit-il, dans le cas de John Forbes, d'un jeune veuf dont l'épouse était catholique et, dans celui de James Bowie, d'un jeune médecin vivant avec son valet ou son infirmier ? Peut-être, mais encore là les données manquent pour en juger. Retenons-en donc plutôt l'indice d'un échange avec l'Autre, que ne semblent pas compromettre les différences ethniques, du moins dans les exemples précités. Sans détenir le même rang social, tous semblent appartenir à une catégorie sociale qui, tout en étant différente de celle de la majorité francophone, n'est pas celle non plus des seigneurs et de ceux qui s'y associent. En un sens, elle est peut-être même plus proche de cette majorité qu'il ne paraît à première vue, car si l'on en juge par le respect que saura s'attirer William Scott (en dépit de son statut de gros marchand) et que rapportent tous les observateurs du temps, la vraie différence dans le village sera celle qui opposera les classes dites « populaires » aux représentants de la « bonne société » et en particulier aux seigneurs et à tous ceux qui aspirent à le devenir. L'exemple le plus frappant en demeure celui de la famille Globensky, dont le rejet par l'autre société date de bien avant l'époque des Troubles et se prolongera tard dans le siècle.

Dès son arrivée à Saint-Eustache en 1821, le curé Paquin s'était fait d'ailleurs le porte-parole de plusieurs en dénonçant du haut de la chaire les soirées mondaines auxquelles s'adonnait cette bonne société. Les réactions ne s'étaient pas faites attendre, le seigneur se plaignant à l'évêque des attaques du curé. Mais la lettre qu'adresse le seigneur Dumont à Mgr Plessis le 10 janvier 1822 en dit plus à elle seule que tous les on-dit de la paroisse et

21. Voir à ce sujet la *Relation historique des événements de l'élection du comté du lac des Deux Montagnes en 1834*, publiée à Montréal en 1835 et réédité à Québec en 1968. Voir aussi : F. OUELLET *Le Bas-Canada 1791-1840*, 1980, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, p. 365, 465.

témoigne aussi bien des rapports qui l'unissent déjà à la famille Globensky que des perceptions qu'il entretient à l'égard de la société de l'habitant.

« Permettez-moi de vous écrire afin d'éviter des difficultés que le curé de Saint-Eustache pourrait s'attirer. Vous verrez par la lettre cy-incluse ce que ce Monsieur a dit en pleine chaire (...) Quant à la Sainte-Catherine, cette partie-là ne coûte pas six piastres. Ce n'est pas pour moi à mon âge, on ne donne pas, mais c'est une partie de ma fille. Il est faux que les jeunes filles étaient à nu. Ce n'est jamais dans nos assemblées où le mal se fera. Les parties d'habitants, ou il n'y a qu'une lampe ou une chandelle, donnent plus d'occasion (sic) à la débauche par leurs appartements noirs. Dans notre partie il n'y avait qu'Hortense Globensky d'une quinzaine d'années qui avait l'estomac découvert, mais toutes les jeunes demoiselles, le Docteur Labrie et autres se sont si bien moqués d'elle qu'il est sûr qu'elle ne reviendra plus aussi indécemment habillée... »²².

Vingt ans plus tard, les mêmes rapports perdurent, puisque le 27 novembre 1841, le notaire F.E. Globensky devient le seul administrateur des biens de Louis Sévère Dumont, héritier en usufruit pour un tiers avec son frère Charles Louis et sa sœur Marie-Elmire, épouse de Pierre Laviolette, de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne depuis le décès de son père en août 1835. Par l'acte de procuration passé devant le notaire Stephen Mac Kay (car pour ses affaires personnelles, le notaire Globensky fait appel au notaire Cyrille H. Champagne), c'est à lui désormais qu'il reviendra de percevoir les redevances dues au seigneur et le produit des moulins à farine que celui-ci détient au village et à la décharge du lac des Deux Montagnes, tâche pour laquelle il recevra une commission de dix pour cent sur l'ensemble des recettes et ce, jusqu'au décès de Sévère Dumont, qui mourra célibataire²³. Il en profitera pour se constituer des rentes confortables qui le rendront bientôt l'un des personnages les plus riches et les plus puissants de la seigneurie et même au-delà, d'autant plus qu'au décès de Charles Louis Lambert Dumont, qui avait épousé une certaine Rosy Bush, il devient aussi tuteur de sa fille mineure, Virginie, dont il administrera les biens jusqu'à sa majorité en 1854²⁴. L'année suivante, celle-ci épousera son neveu, Charles Auguste Maximilien Globensky, fils de Maximilien Globensky, à qui le notaire Globensky laissera une partie de sa fortune à sa mort une dizaine d'années plus tard²⁵. Et quand à son tour Virginie Dumont décédera, son époux deviendra légataire universel de ses biens, en vertu d'un testament rédigé

22. C.H. GRIGNON « La vie et l'œuvre du curé Paquin », dans *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes*, N° hors série, Saint-Eustache, été 1978, p. 61 s.

23. Greffe du notaire S. Mackay, 27 novembre 1841, n° 2576.

24. Greffe du notaire S. Mackay, 26 novembre 1842, n° 2638.

25. Greffe du notaire C.H. Champagne, 7 décembre 1860, n° 298. C.A.M. Globensky est alors âgé d'une trentaine d'années et possède son propre bureau de notaire.

quelques années plus tôt devant le notaire Champagne, le faisant ainsi accéder au rang de seigneur, même si juridiquement le régime seigneurial est aboli depuis 1854²⁶. Il le conservera jusqu'à sa mort en 1906, non sans avoir profité des rentes (constituées) et des obligations dues à son épouse²⁷. Devenu, par son mariage, l'un des personnages importants de Saint-Eustache, il sera tour à tour maire du village, président de la commission scolaire et, plus tard, député du comté des Deux-Montagnes, avant de s'associer au marchand Daniel Auguste Plessis Bélaïr sous la raison sociale « D.A.P. Bélaïr et Cie »²⁸. Mais ce serait se hâter que de conclure à sa parfaite acceptation de la part de la communauté villageoise, car à côté de ces lieux où l'on n'accède souvent que par intérêt, celui qui motive les électeurs dont beaucoup, d'ailleurs, sont ses débiteurs, il en existe beaucoup d'autres d'où sera exclu Globensky et, d'une façon plus générale, l'étranger. C'est le cas, on l'a vu – ou en tout cas pressenti – de la propriété foncière, mais c'est aussi le cas de toute une série d'organisations ou d'institutions auxquelles l'étranger n'a pas accès, soit à cause de son appartenance religieuse, soit, s'il est catholique, à cause de la signification qu'elles revêtent pour la société de l'habitant. Nous n'en prendrons que quelques exemples, à commencer par celui de marguillier, fonction d'où est exclu l'étranger, même s'il est catholique et d'expression française.

Entre 1779 et 1831, cinquante-six paroissiens seront nommés marguilliers²⁹. De ce nombre, deux seulement seront d'origine étrangère, Jean-Baptiste Carson (1801), dont le prénom semble toutefois indiquer une origine en partie francophone, et Duncan Mc Gillis (1816), dont Henri Masson dira qu'il « prend plaisir à participer aux fêtes de famille de son jeune commis », Joseph Masson, futur seigneur de Terrebonne, alors en apprentissage chez le marchand en vertu d'un contrat passé devant le notaire Pierre-Rémy Gagnier de Saint-Eustache en 1807³⁰. Mais après 1816 et jusqu'à aujourd'hui, il n'y aura plus jamais d'étranger à être admis à cette fonction, qui restera le fief incontesté de la majorité francophone.

La commission scolaire représente aussi un autre lieu d'où sera progressivement exclu l'étranger. De tous les commissaires d'école élus entre 1850 et 1880, seulement trois sont d'origine étrangère : C.A.M. Globensky, qui en sera élu président en 1860, en remplacement de son cousin par alliance, le médecin Charles L. de Martigny (1858-1860), le maître de poste David Mitchell (1850) et le tourneur John Dunn (1850-1853), dont la

26. Greffe du notaire C.H. Champagne, 28 février 1874, nos 3940 et 3941.

27. Voir G. BERTRAND (1977) *Analyse des structures sociales et des groupes dominants dans le village de St-Eustache (1850-1880)*, Université de Québec à Montréal (Histoire), p. 88 s.

28. *Ibid.*, p. 88 s.

29. *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes, op. cit.*, p. 85 s.

30. Voir H. MASSON, *Joseph Masson dernier seigneur de Terrebonne 1791-1847*, Montréal, 1972, pp. 13-14.

présence dans le village est attestée depuis longtemps. Tous les autres sont d'origine française et appartiennent à une catégorie sociale différente : on y retrouve deux artisans, deux journaliers, deux marchands ou commerçants, un avocat, et dix-neuf cultivateurs...³¹.

Enfin, la vie municipale elle-même laisse entrevoir certaines exclusions, moins nettes il est vrai que dans les exemples précédents, mais non moins réelles et progressives dans le temps. Entre 1848 et 1880, cinquante-quatre citoyens de la nouvelle municipalité sont élus à la fonction de maire ou de conseiller. Huit d'entre eux sont d'origine étrangère, pour des mandats n'excédant pas deux ou trois ans, sauf dans le cas de C.A.M. Globensky, qui y siège pendant cinq ans (1855-1857 et 1860-1861), et dans celui de William Henry Scott, qui s'y présente une première fois en 1850-1851 et une deuxième fois en 1870-1873³². Tous les autres sont francophones et surtout artisans (20 sur 54 entre 1848 et 1880, en plus de six cultivateurs, dont aucun, cependant, ne sera élu maire), ce qui étonne quand on considère le rôle que joue le conseil municipal dans la vie économique locale. Mais il est vrai que, toute proportion gardée, l'étranger y est mieux représenté que le groupe francophone, puisque, entre 1848 et 1860, plus du quart de ceux qui vivent au village sont appelés à y participer. Ce n'est que plus tard que cette représentation deviendra moins importante. Il serait d'ailleurs intéressant, à cet égard, de dépouiller les livres de délibérations de la corporation municipale, pour voir en quoi les deux groupes collaborent ou s'opposent et dans quelle mesure la vie du conseil peut traduire certains mécanismes d'inclusion ou d'exclusion.

Un fait en tout cas demeure : l'accès aux charges publiques ne signifie rien du point de vue de l'inclusion de l'étranger à la vie de la communauté, car à côté des mouvements qui le portent aux plus hautes fonctions, il en existe beaucoup d'autres qui l'excluent des lieux où se cristallisent les résistances paysannes, à moins bien sûr que l'on en attende des services précis. C'est le cas, entre autres, des assemblées de bonnes œuvres, où l'on retrouve bien les personnages « nobles » du village, mais dans des fonctions qui en disent long sur le rôle qu'on leur réserve. En 1852, le curé Moreau songe à créer une bibliothèque publique. Il propose alors de former une association, « L'œuvre des bons livres », dont la régie sera confiée à un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier, d'un bibliothécaire et de dix membres honoraires. Lui-même s'impose président, aux côtés du notaire F.E. Globensky, nommé vice-président, et du co-seigneur J.L. de Bellefeuille, nommé secrétaire-trésorier. Parmi les autres membres, on retrouve deux notaires, un marchand et deux artisans, qui tous sont d'anciens marguilliers et qui agissent tous de concert

31. G. BERTRAND, *op. cit.*, p. 49 s.

32. *Ibid.*, pp. 55-57.

avec le curé...³³. Mais c'est une quarantaine d'années plus tard surtout, vers 1899, que les oppositions deviennent les plus vives, quand il sera question de vendre à l'enchère les bancs « réservés » de l'église. Il faudra plusieurs assemblées spéciales et même une mise en demeure par des avocats francophones de Montréal pour que C.A.M. Globensky, alors âgé de 69 ans, laisse les siens à la fabrique, après avoir perdu d'ailleurs beaucoup des honneurs réservés autrefois à son rang³⁴. Aristocrate très conscient de son statut social, il ripostera quelques années plus tard (1905) en offrant à la fabrique une statue de Saint-Eustache destinée à être placée entre les deux clochers, afin de rappeler ses droits, comme seigneur héritier des Dumont, de prétendre aux titres de patron et de fondateur de la paroisse³⁵. Il s'en explique d'ailleurs dans un long document conservé dans les archives de la paroisse³⁶. Mais ce geste, comme celui qui l'avait amené autrefois à faire don à l'église de grands tableaux d'histoire religieuse où se retrouvaient son portrait et celui de son épouse, ne fit qu'attiser le mépris populaire, l'excluant encore un peu plus de la communauté villageoise.

Bref, avec toutes les nuances propres aux individus et aux dates, on sent bien que l'étranger dans le village est d'abord celui qui appartient à une autre catégorie sociale. Ensuite seulement intervient le facteur ethnique, mais il n'est pas sans signification de noter que rares sont les anglophones qui épousent des francophones et même si cela était, rien n'assure qu'ils seraient mieux intégrés, trop de distance séparant souvent les deux univers.

33. *Ibid.*, p. 82.

34. *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes, op. cit.*, p. 43 s. Lors de l'élection de 1875, C.A.M. Globensky avait été accusé de trahison à l'endroit de la cause canadienne. En réponse à ses adversaires, qui avait attaqué la mémoire de son père (Maximilien Globensky) pour avoir levé une compagnie de milice contre les patriotes en 1837, il avait entrepris la rédaction d'un ouvrage censé rétablir les faits. Terminé en 1877, celui-ci était paru en 1883, sous le titre *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, et avait relancé tout le débat sur l'Insurrection. Il en était résulté une violente polémique dans les journaux du temps, la Minerve notamment, où Globensky avait répondu à L.O. David, l'un de ses plus farouches contradicteurs. En 1889, il avait réédité son ouvrage, en y ajoutant en appendice ses lettres aux journaux et quelques autres documents, ce qui lui avait valu le mépris général de ses concitoyens. Voir : J.P. GAGNON « La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache », dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1, publié sous la direction de Maurice Lemire, Montréal, 1980, pp. 624-625.

35. Ce qui ne l'avait pas empêché, à l'été 1862, d'adresser une sommation à sa belle-sœur, Marie-Elmire Dumont, veuve de Pierre Laviolette, pour lui interdire de construire un moulin à scie sur le bord de la rivière, lequel risquerait de nuire au pouvoir d'eau du moulin à farine que celle-ci possédait au village conjointement avec son épouse (Virginie Dumont-Globensky), allant même jusqu'à la menacer d'exiger le paiement de tout dommage éventuel que le projet pourrait causer. L'affaire avait fini par se régler, mais au profit de C.A.M. Globensky. Voir G. BERTRAND, *op. cit.*, pp. 85-86.

36. *Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes, op. cit.*, p. 47 s.

CONCLUSION

S'il existe un genre de recherche où l'on ne peut ni ne doit rien conclure, c'est bien celle qui se place à l'enseigne de la simple exploration et qui ne révèle toujours que les contours assez flous d'une réalité elle-même imprécise. C'est précisément ce que nous avons voulu faire ici, en nous intéressant à la présence étrangère dans le village seigneurial des années 1830 au Québec. De tous les constats que nous ont permis le recensement de l'époque ainsi que le début d'étude de cas entreprise sur le village de Saint-Eustache, se dégagent trois propositions qui peuvent se formuler comme suit :

1) en milieu rural, le village, même majoritairement francophone, représenterait aux yeux de l'étranger l'un de ces lieux qui attirent, d'abord parce que c'est là que se font les affaires, ensuite parce que c'est là que se présentent les meilleures possibilités d'ascension sociale ;

2) dans le village où il est présent, l'étranger tendrait spontanément à s'associer aux groupes sociaux dominants et à se distribuer dans l'espace « noble » du village, c'est-à-dire sur la Grande-rue, où il peut plus facilement côtoyer et s'intégrer aux notables francophones ;

3) quant aux mécanismes par lesquels s'effectue cette intégration, ils valoriseraient surtout le mariage, préparé souvent par de longues relations d'affaires, mais sans que celui-ci n'entraîne nécessairement la totale inclusion de l'étranger dans la communauté villageoise, ce qui ne serait le fait que de quelques rares individus aux personnalités particulièrement attachantes.

Les exemples choisis ayant surtout privilégié les groupes d'anglophones et l'étranger de religion catholique, on peut se demander comment se présente la situation pour d'autres communautés ethniques, les Juifs notamment, ou pour les individus ou communautés francophones habitant des villages anglophones ? Peut-être les comportements sont-ils les mêmes, ou à tout le moins similaires ? Peut-être aussi sont-ils entièrement différents ? Seules des études de cas permettraient d'en juger, à condition qu'elles distinguent entre les diverses catégories sociales, car à elle seule l'ethnicité ne définit jamais complètement l'étranger. C'est au concept de territorialité³⁷ plutôt qu'il faudrait se référer pour tenter de l'expliquer, car selon que l'on partage ou non les attitudes et les valeurs de l'Autre on est plus facilement inclu et exclu de ses réseaux de relations, le facteur ethnique n'intervenant ici que pour introduire des nuances dans les degrés d'inclusion ou d'exclusion. Par ailleurs, rien ne dit que pour certains groupes sociaux l'étranger ne soit pas recherché, soit parce qu'il permet d'éviter l'isolement au sein de la communauté d'origine (ex. les seigneurs, que rejette la société de

37. Voir : C. RAFFESTIN *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, 249 p. ; voir aussi : S. COURVILLE, « Une territorialité oubliée », dans *Cahiers de Géographie du Québec*, 1984, vol. 28, nos 73-74, pp. 5-7.

l'habitant), soit parce qu'il symbolise la culture à laquelle on souhaite appartenir (ex. la bourgeoisie rurale qui aspire à une urbanité dont le modèle ne peut venir que de l'Ailleurs). C'est peut-être en ce sens qu'il faudrait orienter désormais les recherches, car à lui seul le facteur ethnique, même conjugué au facteur économique, ne peut rendre compte que des aspects les plus formels de la réalité. A côté de lui, il en existe beaucoup d'autres, moins directement apparents, parce que plus intimes, et de ce fait plus difficiles à cerner.

Serge COURVILLE.
